

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18546 - 72ÈME ANNÉE

Impossible égalité réelle

Paul Vergès : « vers une situation catastrophique pour La Réunion »

Quelques jours après le vote en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'égalité réelle, Paul Vergès a tenu hier une conférence de presse. Cette loi va-t-elle améliorer la situation ou l'aggraver ? Pour le sénateur de La Réunion, l'égalité réelle est impossible compte tenu de la situation sociale et des moyens proposés qui ne peuvent pas s'appliquer à La Réunion. « Nous allons dans les années à venir et pour les 25 ans fixés par le gouvernement vers une situation catastrophique pour La Réunion », souligne le sénateur. Paul Vergès se dit « terrifié par des hommes d'État à Paris qui ne voient pas les conséquences de phénomènes planétaires sur des régions d'outre-mer comme La Réunion ». « Qui va payer les pots cassés ? C'est la population ».

Paul Vergès rappelle tout d'abord que l'égalité réelle est un projet d'intégration. Toutes les références sont métropolitaines : extension des lois sociales, PIB. C'est un pari considérable, note Paul Vergès, avec un objectif nouveau et original. Ce que le président de la République a proposé en 2015 en annonçant une loi sur l'égalité réelle devait être réalisé 70 ans auparavant. En effet, la loi du 19 mars 1946, dans son article 2 précisait que toutes les lois votées devaient s'appliquer à La Réunion, et l'article 3 indiquait que les textes futurs devaient être automatiquement étendus à notre île. Mais cette volonté unanime du Parlement n'a pas été appliquée.

Paul Vergès rappelle que l'égalité du SMIC et des allocations familiales a été seulement appliquée en 1996, au bout de 50 années de luttes. Il constate que le débat à l'Assemblée nationale montre que l'« on veut créer à La Réunion et dans l'outre-mer un immense espoir et des remerciements au président de la République. Cela montre l'esprit d'assistance qui existe. Ce qui aurait dû être appliqué voici 70 ans sera appliqué, et on dit : « remercier le gouvernement ». Remercier pour



Paul Vergès

son retard ? ». Et de souligner que « personne ne proteste contre cette reconnaissance officielle de non-application des lois sociales à La Réunion depuis 70 ans ». Au Sénat, Paul Vergès ne dira pas non à ces mesures sociales, mais il fera part de toutes ces craintes concernant l'avenir de La Réunion. Car le texte présenté ne se projette pas dans l'avenir alors qu'il est censé fixer un cadre pour au moins 20 ans.

Comment créer 9.000 emplois par an pendant 20 ans ?

Le sénateur évoque tout d'abord les contrats de convergence. Ils fixent une échéance à moyen terme. « C'est la première fois qu'au sommet de l'exécutif on décide de donner un contrat d'un quart de siècle, et de dire en 25 ans nous allons faire votre croissance et réaliser l'égalité réelle avec l'Europe », précise Paul Vergès.

Cela suppose selon lui la nécessité de se projeter dans 25 ans, mais ce n'est pas fait dans ce texte.

Le sénateur rappelle quelques indicateurs sociaux. Si la France avait un taux de chômage comparable à celui de La Réunion, elle aurait 10 millions de chômeurs. Le pourcentage de Réunionnais vivant en dessous du seuil de pauvreté appliqué à la France donnerait 28 millions de pauvres.

L'égalité réelle, cela voudrait dire créer 9.000 emplois pérennes pendant 20 ans pour réduire le chômage dans notre île. Et cela en sachant que La Réunion comptera

150 000 habitants de plus dans 15 ans. « Comment des responsables politiques peuvent-ils faire des rapports publics, se féliciter de la situation, et célébrer une égalité réelle dans 10 ou 20 ans alors que tous les chiffres montrent que cela n'est pas possible », affirme Paul Vergès.

Inégalité réelle

Le rapport préalable au projet de loi, rédigé par le député Victorin Lurel, préconisait de s'attaquer aussi aux inégalités à l'intérieur des territoires. Cette ambition a disparu du projet de loi. « Que l'opinion à La Réunion se ressaisisse ». Paul Vergès évoque le « sujet tabou » de la sur-rémunération des fonctionnaires, un régime « à la base de l'inégalité réelle à La Réunion ». Il découle du maintien du supplément colonial depuis 1947, justifié par le coût de la vie et la dureté du climat. À l'origine, il permettait à un agent titulaire de toucher plus du double du salaire qu'il aurait perçu en France. Ce rapport est aujourd'hui à 1,53. Paul Vergès rappelle que les syndicats s'étaient engagés sur la voie tracée par le gouvernement. Cela a amené l'extension de la sur-rémunération dans des entreprises publiques et les banques. Mais ce supplément ne concerne qu'une seule catégorie de la population. L'inégalité réelle a également cassé l'unité de la fonction publique, car seulement de moins de 20 % des agents de la fonction publique territoriale sont titulaires.

Citant un article récent du Monde, Paul Vergès constate la sur-rémunération sera remise en cause. Cela s'ajoute à la prise de position de Nicolas Sarkozy contre ce dispositif. « Si cette menace est appliquée, une crise considérable se dessine. Comment se fait-il que les responsables politiques ne bougent pas ? Une ministre réunionnaise, chargée de l'égalité réelle, ne dit pas un mot sur la sur-rémunération. » Et si la sur-rémunération remise en cause dans la fonction publique d'État, qu'advient-il dans les entreprises et les services qui l'appliquent ?

Car le poids de ces primes de vie chère est considérable. Avec la croissance démographique et la création d'une structure départementale, le nombre des agents titu-

laire a considérablement augmenté. Cette manne a favorisé l'arrivée des monopoles commerciaux, qui se traduit par l'installation dans chaque commune de grandes surfaces appartenant à des enseignes françaises.

La conséquence économique du règne des monopoles est un affaiblissement du capital réunionnais. Ce capital productif est en crise, les usiniers ont disparu. Il est attaqué par les groupes français et ceux d'autres pays. Edena est sous propriété mauricienne, CBO a vu l'arrivée d'un actionnaire décisif de Belgique. Cela se voit aussi dans les offres de rachat d'Air Austral.

Les facteurs externes

Des facteurs externes vont peser sur La Réunion des 20 prochaines années. En septembre 2017, c'est la fin des quotas sucriers, 18 000 emplois sont en jeu. Cela ne provoque aucun écho dans le monde politique réunionnais, alors que cela interviendra dans la prochaine campagne sucrière.

C'est également le remplacement des Accords de Lomé par les Accords de partenariat économique. Ces derniers supposent la création de blocs régionaux qui signent ensuite un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Dans notre région, ce sont les États de l'Est de l'Afrique et les îles qui ont signé un accord d'intégration économique. La prochaine étape sera la signature de l'APE avec l'UE. Ce sera alors la mise en concurrence de la production réunionnaise avec celle des pays voisins, qui ont des coûts de production bien inférieurs.

La progression démographique de nos voisins influencera La Réunion. Madagascar approchera les 50 millions d'habitants dans 20 ans, et se dirigera vers plus de 100 millions en 2100.

« C'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu. Ils connaîtront Madagascar 50 fois plus peuplé que La Réunion ». Les États-Unis s'y intéressent déjà et proposent leurs services. La Chine souhaite investir. À cela s'ajoute l'émergence de la superpuissance indienne, avec Maurice comme base de son rayonnement.

Cette situation et ces chiffres ne sont pas pris en compte à Paris ou à

La Réunion.

Impossibilité législative

Sur l'objectif de la loi, qui concède des compétences nouvelles à l'outre-mer sur la base de ses spécificités, en utilisant ce qui existe dans l'article 72 et 73 de la Constitution, Paul Vergès fait part de ses réserves. En effet, l'article 73 permet aux collectivités de fixer les règles dans le domaine de leurs compétences. Mais ce moyen utilisé par le projet de loi pour s'adapter à la situation sociale et économique ne peut pas être à La Réunion à cause de l'alinéa de l'article 73, qui interdit aux collectivités de La Réunion toute possibilité d'adapter et de légiférer. Le rapport Lurel préconisait la suppression de cet alinéa. C'était aussi le cas d'une proposition de loi constitutionnelle déposée par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Cela démontre que ce que l'on veut faire pour développer la croissance dans l'Outre-mer n'est pas possible à La Réunion. « Pourquoi le monde politique de La Réunion se tait ? ».

Le dernier point concerne le calendrier. Le projet de loi sur l'égalité réelle est débattu en toute fin de législature. Au Sénat, le vote aura-t-il lieu en décembre ou en janvier ? Si c'est en janvier, alors le vote définitif à l'Assemblée nationale interviendra plus tardivement. Cela permet de se demander si cette loi sera applicable avant l'élection présidentielle, car le budget 2017 doit en tenir compte. Si elle n'est pas appliquée, alors tout l'effort de communication pour profiter de l'assistance sera remis en cause.

Pour Paul Vergès, « nous allons vers la catastrophe », avec la crise de la canne, les APE, l'alinéa 5, l'impossibilité de régler le problème hors-norme du chômage et de la grande pauvreté. Et de conclure : « où va La Réunion sinon vers le pire, et ce pire se déroule avec le silence des responsables politiques. »

M.M.

Édito

Le tram-train, un moyen de lutter contre la pauvreté

Selon une étude publiée par une agence de l'ONU, La Réunion est un des pays les plus urbanisés du monde. Elle se situe au 11e rang derrière des cités-État comme Monaco ou Singapour. Une autre étude venant cette fois de l'OCDE a constaté que les villes étaient des pièges à inégalités. C'est pourquoi la conférence Habitat III organisée depuis lundi à Quito en Equateur intéresse La Réunion.

Lors de son intervention, le secrétaire général de l'ONU a souligné que les villes sont appelées à jouer un grand rôle dans la lutte contre la pauvreté. La précarité est un phénomène qui touche massivement la population à La Réunion, car près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La forte urbanisation et la situation sociale de notre île font que les villes réunionnaises sont classées parmi les plus pauvres de la République.

L'ONU insiste sur le fait que la planification urbaine est importante. Si la population est répartie dans le voisinage de transports modernes et pas chers, alors sa mobilité est favorisée. C'est un moyen de lutter contre la pauvreté en favorisant l'accès au travail. Le projet de tram-train se situait dans la ligne de cette préoccupation. Il devait relier les zones les plus densément peuplées de La Réunion à un tarif abordable pour les plus pauvres. Grâce à ce mode de transport écologique, il était possible alors de s'affranchir des contraintes d'un aménagement accordant la part belle à l'automobile.

Mais une coalition allant de Didier Robert aux socialistes en passant par Bello a mis en échec

ce projet lors des régionales de 2010. Alors qu'il était réclamé par une écrasante majorité de la population, et par tous les maires concernés, le tram-train a été stoppé alors que plusieurs infrastructures avaient été construites. Les nouveaux ponts de la rivière des Pluies, de la rivière des Galets et l'axe mixte entre Le Port et Saint-Paul témoignent de cette empreinte, car ils comprennent les emprises prévues pour le tram-train.

L'argent obtenu par Paul Vergès pour construire ce train a été affecté au financement d'une improbable route en mer. Ce chantier pharaonique n'apporte rien aux plus pauvres, car il donne encore la priorité à l'automobile. C'est un moyen de transport onéreux et polluant, hors de portée de la bourse d'une grande partie de la population réunionnaise. Les fameux 2000 bus devant relier les villes de La Réunion en site propre n'étaient qu'une promesse sans lendemain de Didier Robert.

La France est un des pays représenté au sommet Habitat III. Sa ministre du Logement y est même intervenue. Il est donc temps de mettre enfin en accord les paroles et les actes. Qu'attend en effet le gouvernement pour cesser d'engloutir de l'argent dans une route en mer ? Pourquoi ne prend-il pas une décision favorable à la mobilité des plus pauvres ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

La compagnie réunionnaise confrontée à une « soudaine et brutale concurrence »

Continuité territoriale : l'écran de fumée pour cacher les difficultés d'Air Austral

C'est aujourd'hui que la Région Réunion lance l'édition 2017 de la distribution de bons de réduction pour les billets d'avion. Officiellement baptisée « continuité territoriale », cette campagne coûtera au minimum 32 millions d'euros, financée par les Réunionnais qui prennent ou pas l'avion. Une annonce qui intervient au moment où Air Austral s'apprête à affronter sans doute la plus grave crise de son histoire, concurrencée par French Blue sur La Réunion-Paris et par Corsair sur Mayotte-La Réunion. La compagnie réunionnaise paie cher la décision de la Région d'abandonner le projet d'Airbus A380 au profit d'une politique clientéliste de distribution de bons de réduction pour des billets d'avion.

32 millions d'euros de la Région Réunion pour la « continuité territoriale », la distribution des bons de réduction commence aujourd'hui, 20 octobre. Cette annonce intervient dans un contexte particulier. Toute cette opération médiatique accapare les médias au moment où Air Austral joue son avenir.

Le 8 octobre dernier, Témoignages avait évoqué les difficultés prévisibles que rencontrera Air Austral du fait de l'arrivée de French Blue à La Réunion. Cette filiale d'Air Caraïbes a repris à son compte l'idée des anciens dirigeants d'Air Austral congédiés par Didier Robert. Ces derniers avaient en effet noué un partenariat avec Airbus pour construire un A380 spécifiquement adapté aux besoins de La Réunion. Capable d'emporter plus de 800 passagers, et exploité selon le modèle low cost, cet appareil permettait une baisse des prix de 30 % toute l'année pour tout le monde.

Quand il s'est octroyé la présidence d'Air Austral, Didier Robert a mis en place une nouvelle direction qui a décidé de faire stopper le projet. L'Airbus A380 entrerait en effet en concurrence avec la stratégie clientéliste de Didier Robert. Pour se maintenir au pouvoir en se créant une popularité, le président de Région a en effet lancé une campagne de distribution de bons de réduction sur les billets d'avion. Une per-

sonne voulant bénéficier de ce dispositif doit se rendre au siège de la Région ou dans une de ses antennes. Le hall de l'hôtel de Région ressemble désormais à un comptoir d'agence de voyage, où l'argent public est distribué sous forme de bons à déduire du prix d'un billet d'avion pour la France. Cette année, la Région étend ce dispositif à certaines personnes vivant en France pour aller à La Réunion. Il en coûtera donc au bas mot 32 millions d'euros pris dans le budget de la Région. Un budget abondé notamment par les Réunionnais, qu'ils aient ou pas la possibilité de prendre l'avion.

Le projet d'Airbus A380 de plus de 800 passagers réduisait à néant une telle communication, car sans subvention, tous les voyageurs pouvaient bénéficier d'une remise de 30 %.

French Blue mettra en ligne deux A350 sur la ligne La Réunion-Paris, exploités en low cost. Les tarifs seront donc inférieurs à la concurrence. Au lendemain de l'article de Témoignages, la direction d'Air Austral avait réagi. Elle indiquait en substance attendre sereinement l'arrivée de cette nouvelle compagnie, en assurant qu'elle pouvait compter sur d'autres destinations pour compenser un éventuel manque à gagner.

Mais un article publié mardi dans les Nouvelles de Mayotte jette un pavé dans la mare. Il annonce l'arrivée de Corsair sur la ligne Mayotte-La Réunion, prolongement de Mayotte-Paris. Air Austral sera donc attaqué sur sa ligne historique sur lequel elle détient jusqu'à présent un monopole. Voici un extrait de cet article paru chez notre confrère mahorais :

« Air Austral vacille »

« Notre article d'hier sur la crise qui couve au sein d'Air Austral a touché juste. Il se passe réellement quelque chose au sein de la compagnie et il faut bien entendu faire la part des choses, car entre rumeurs, petites phrases et certitudes, la cloison est aussi épaisse qu'une feuille de papier à cigarette. Néanmoins, chez Air Austral, l'euphorie autour de l'arrivée du

premier B 787 Dreamliner mis en service au sein d'une compagnie française en mai dernier, du lancement de la ligne Paris-Mayotte en direct sur ce même avion le 10 juin dernier, la présentation du tout nouveau B 777 300 ER le 10 octobre dernier, aura été de courte durée. Avec l'annonce de l'arrivée d'une part de Corsair sur la ligne Réunion - Mayotte en janvier prochain et, plus encore l'arrivée de la première compagnie low cost long courrier French Blue, filiale d'Air Caraïbes, qui va rebattre les cartes de l'aérien dans la zone, la douche est glacée. Air Austral qui, au départ avait balayé d'un clin d'œil indifférent ces annonces, vient d'ouvrir les yeux aussi grands que les hublots de son 787, car la compagnie se rend compte que finalement son piédestal vacille. Par ailleurs, au sein même de la direction ça branle également, engendrant une ambiance plutôt singulière. Pour couronner le tout rappelons que du côté de la direction générale, on s'active beaucoup ces derniers temps et l'heure est aux discussions discrètes et confidentielles sur la stratégie à adopter face à cette soudaine et brutale concurrence. Ajoutez à cela le désengagement du groupe de l'homme d'affaires Goulamaly qui voulait investir en lieu et place de la Sématra actionnaire majoritaire de la compagnie, cette dernière devant ouvrir son capital au privé comme le recommandait la Cour des comptes en début d'année. Or voilà que cet investisseur potentiel vient de jeter l'éponge. Plus curieux toutefois, la Sématra sera re-capitalisée dans les prochains jours à hauteur de 65 millions ! »

Autrement dit selon notre confrère, Air Austral se prépare à la crise. Ce n'est pas l'écran de fumée de la « continuité territoriale » qui empêchera la compagnie réunionnaise de subir une double concurrence pouvant entraîner de graves difficultés. Voilà où mène une politique clientéliste où la priorité est de se faire réélire plutôt que de penser au développement de La Réunion et aux emplois qui vont avec.

Ôte-toi de mon cercueil ! (monologue à tiroirs)

-1 personnage, 1 chaise, 1 table de camping, 1 radio, 1 livre-

(Dans les coulisses, aboiements d'un chien). « ... Les gens disent aimer les animaux, en réalité, elles n'aiment pas être seules. En compensation, c'est le chien qui se retrouve seul, enfermé dans une pièce, dans un appartement, un carré de jardin, toute la sainte journée... On le laisse là. Il attend en gueulant. On préfère laisser seul qu'être seul, voilà la vérité. Le besoin d'être aimé nous pousse aux tortures les plus raffinées...

(Pour couvrir le monologue du chien, il allume la radio).

'... Vous souffrez du chômage ?... Vous souffrez d'un mal être, d'un mauvais mariage ?... D'un mauvais boulot, de la solitude ?... Votre enfant ne décroche plus le téléphone quand vous appelez ?... Vous êtes victime d'une injustice judiciaire ?... Vous trouvez que la société va mal ?... Vous êtes écœuré par l'atonie, l'impuissance des hommes politiques, par la gabegie ambiante ?... C'est que vous êtes en souffrance ! Votre mal est profond. Avec un Psy, acceptez la vie comme elle va... Soignez-vous : pas de mouron, avec notre cabinet psy, On ne peut pas mieux faire que ce que nous sommes en train de faire...'

(Il coupe la radio)

Je préfère encore les aboiements de chien.

(Il s'assoit) Paranoïaque... asocial... malade mental... à quoi j'ai eu droit encore ? Ah, oui : psychopathe... sociopathe, peut-être... L'intimité des familles exsude de ce genre de gentillesses, dès lors qu'il y a un conflit, comme un repoussoir universel, un épluche communicationnel, ça vous ôte tout argumentaire, ça ; polluer le débat : vous vous sentez obligé de démontrer d'abord votre propre normalité : ce qui fait de vous déjà un dingue, n'est-ce pas ? Enfin ça permet de parler d'autre chose que du problème véritable - commode.

Un psy de la Passerelle ne m'a pas donné un an avant de devenir fou. Ça remonte à plus de... 7 ans. Ça fait donc depuis 6 ans que je suis fou... Je n'm'en porte pas plus mal. En cause ? Je n'pouvais plus avoir ma fille que j'avais élevée de 6 mois à un an et demi au téléphone. Le beau-père me disait que je la rendais « langoureuse ». Langoureuse... Je ne pouvais même pas la voir le week-end étant dans un autre département ultramarin. Qu'ont fait les juges ? Rien. La mère ne s'est même pas déplacée quand l'assistante sociale du secteur lui a donné rendez-vous... J'en ai fait des courriers à la justice : ah ! plainte pour obstruction à la communication avec mon enfant. J'ai même enregistré les appels sur MP3 pour faire remonter ça sur CD, ça a duré plusieurs années. Alors ? Alors, rien. Elle en a rien à foutre la justice ! Elle s'assoit

dessus !

(Il se rassoit).

J'ai arrêté la pension alimentaire : y a des droits mais aussi des devoirs ! - et là BLAM ! huissier de justice. Ça, pour le fric, y a toujours quelqu'un !

Dans une pièce de Sacha Guitry comme ça, c'est la justice qui donne l'idée du crime. Ça s'appelle « La Poison ». Le titre désigne autant la femme du personnage que la justice elle-même...

Mercredi dernier, j'ai essayé d'appeler ma fille (je l'appelle le mercredi et le dimanche soir). Chuis tombé sur sa messagerie... Elle a 13 ans. J'n'ai pas laissé d'message. J'en laisse plus. Quand elle était à Mayotte, je pouvais l'avoir régulièrement, et depuis août, qu'elle est en métropole, fuuuit ! En plus, c'est compliqué avec le décalage horaire. Je lui ai demandé l'heure qu'elle voulait que je l'appelle. Elle m'a répondu : « Je ne sais pas ».

Avant, quand elle était petite, je ne pouvais pas l'avoir parce que sa mère et son beau père ne le voulaient pas, maintenant, c'est elle qui décroche pas.

Alors quand j'ai vu le bouquin d'Eric-Emmanuel Schmitt, ça m'a fait tilt. « Votre chat vous aime-t-il vraiment ? »... Ça m'a fait tilt parce que j'y ai lu derrière : « Votre fille vous aime-t-elle vraiment ? » (Il prend le livre). C'était là, en page 12 (il lit) : « Les enfants ont-ils fait le choix de vous aimer ? » Moi, j'aurais renversé la question : « Vos enfants ont-ils fait le choix de ne pas vous aimer ? » En miroir. (Il marche de long en large). N'importe quel père l'aurait fait. N'importe lequel, pas moi ! Quand elle est venue cet hiver me voir : me 'visiter' comme ils disent, comme on visite une église, un cimetière ou une usine... J'n'aurais pas dû la laisser repartir. Je m'serais occupé d'elle. Elle tremble de partout, comme si un vent continu soufflait en elle, elle ne peut même pas découper un beefsteak haché.

8 bilans : pédiatrie, psychomot, orthopiste, orthophoniste. Elle aurait dû avoir des séances de rééducation depuis longtemps, le geste graphique, la maîtrise du regard. Lecture de logatome, hypercyphose, somatognosie, tout ça c'est pas moi qui l'ai inventé ! (Il lit un papier) « Son niveau d'écriture ne peut pas lui permettre de répondre aux exigences scolaires en nombre de lettres écrites. Elle devra bénéficier d'un tiers temps au collège et une demande MDPH me paraît nécessaire » : ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Mais rien, elle est toujours pas prise en charge. 2 lettres de signalement au procureur. 5 en français, 5 en maths, 7 en histoire-géo. En mai, réponse : « Je vous avise que j'ai saisi les services de la CRIP de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil départemental de Mayotte afin de procéder à une évaluation sociale de la situation ». Déménagement, trois lignes pour aboutir à rien. Et ça fait des années

que ça dure !

Elle aurait dû ne pas prendre l'avion, rester ici. Je ne l'ai pas fait, ils n'attendent que ça pour me couler, ces salauds ! Un lâche parmi les lâches... Dans une « institution de lâches », on ne pouvait pas mieux dire ! Et ils rendent tout le monde lâche. Il y a une épidémie de lâcheté en France... grave ! (En montrant le bouquin) Je comprends pourquoi Eric-Emmanuel Schmitt, il a quitté la France, pourquoi il a pris la nationalité belge : parce que c'est un pays sans panache, un pays de carpettes, déserté par ses Cyrano !

On vit dans une société qui nous apprend la lâcheté, c'est-à-dire à nous taire et à subir.

(Un portrait est projeté derrière l'acteur).

J'ai toujours aimé ce portrait de juge par Bacon de 1949, enfermé dans une cage de verre, dont la partie supérieure s'efface. Il n'a plus d'esprit. Il ouvre la bouche, mais rien n'en sort. Portrait type de la violence administrative, froide, anonyme parce que dissimulée derrière des tours de papier, les vrais Babel d'aujourd'hui. Lâches. Ils sont si lâches qu'ils vous obligent à mettre des avocats entre vous et eux. Le voilà, le juge, censeur suprême, celui qui se prend pour Dieu et qui nous empêche de nous exprimer, d'agir, de dormir même, par son silence alourdissant. Liberté de parole ? De la blague, de la pâté qu'on jette aux chiens ! J'en sais quelque chose : deux mille euros d'amende pour en avoir trop dit ! Je rêve de délibérations suprêmes, d'éclats de voix libérateurs, de déballages intégraux, de désaliénations subtiles ! (Silence).

Tout se passe bien, Monsieur Juppé ? Eh, Monsieur Juppé, vous m'entendez ? Non, il n'entend rien... Eh ho, y a quelqu'un ? (Il regarde autour de lui) Il est trop tard sans doute. J'ai pas de montre. Les huissiers m'ont prise. Ils ont tout pris. Remarquez, ils ont été sympas, ils m'ont laissé ce livre ! (En riant) C'est l'histoire d'un type qui divorce - sa femme a mis des années à préparer un divorce pour faute en cachette, bref il perd sa femme, ses enfants, la maison, et même son boulot. Il perd tout. Il se retrouve à la rue. Diogène moderne à vivre dans une voiture-tonneau. Enfin ça se termine bien... Mais j'y crois pas moi à son dénouement ! C'est comme avec Molière : tout le monde se marie à la fin - mais c'est pas vrai : tout le monde divorce pour faute ! La société divorce d'elle-même en permanence. Mais la plus grande faute - quand même !- ça reste la justice qui la commet... Et toi, tu te prends ça dans les dents comme une moralité !

(Noir).

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Arzout èk sa, in bon l'akor rant bann rényoné !

Nana inn-dé zour dsa moin lété apré anparl mésyé Didier Robert, par raport in vizit li la fé la-ba Rodrig épi li la vant lo rézilta la politik péi otonome-la, é moin la ékri, i diré k'in rézime konmsa lé pa fé pou déplé ali. Sa sé sak mi ékri. Tout fason mon plime lé lib, é kan mi ékri pou zistin mon plime lé dé foi pli lib ankor. Alor, pran sa konm mon l'opinyon pèrsonèl.

Astèr in dalon la fé romark amoin kan isi, in bann l'apré diskrit lo soidizan « l'égalité réèl », mésyé Didier i sava Rodrig pou li amontr son shoi. Dakor mé kèl sé son shoi ? Ziska zordi mi kroiyé lété lo l'émansipasyon... in mo lé for sa vi ké i vé dir ou i koup lo kordon zombri avèk out mèr-patri pou bien grandi épi myé débrouye out kari par ou mèm. Zordi, sanm pou moin, i parl l'otonomi, an touléka i déparl pa dsa.

Mé figir azot pou nou, l'otonomi lété la dékolonizasyon. Pou kosa ? Pou détak lo frin i anbar shomin nout dévlopman. Sa sé lo konténi pars lo konténan ou i pé apèl ali konmsi osinonsa konmsa, mé si lo frin lé la-si i détak pa li - l'èr-la sa i avans pa nou in gro poin é mi pans kan in réponsab la politik si li doi anparl lo konténan, i fo osi li anparl sak li vé k'i mète dodan.

Donk, konm mi oi lé shoz, pou moin nana in doub bataye : lo promyé i fo fé in dyagnostik bien détayé la maladi-in pé konm ni fé dann nout parti !- dé, in bon l'étid lo bann solisyon. Arzout anplis in bon l'akor rant rényoné dsi lo promyé konm dsi lo dézyèm poin.

Justin

« La loi lé konm toil z'arnyé : lo pti i tonm dann son maye » - In kozman po la rout

Sa sé in n'afèr i antann bien souvan. Vré ? Pa vré ? Anfin zot i pans konm zot i vé. Solman sak lé sir sa sé in kozman i égzis partou, dann tout péi, dann tout kartyé. Isi mèm, ni di pa : « La loi la pa zis ! » Lo gran Lafontaine téi di pa, dann inn son fab : suivan ké ou lé inportan sansa pti kolon, la zistis lé z'om va fèr aou blan ou bien noir. In vérité inivèrsèl alor ? Moin lé pa sir mé sak i koz konmsa souvan-dé foi, li la mète ali dann son tor aprés li lé pa kontan kan kou d'boi i ariv. Ni pé dir osi shakinn i pans li nana péshé vényèl é lé z'ot, péshé mortèl. Tout fason, kozman konmsa i donn manzé la lang... Lé déza kékshoz. Alé ! Ni artrouv pli d'vabn sipétadyé.